



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 10 AVRIL 2017 A 18H30**

**établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	27
Procurations	:	6 (un élu absent jusqu'au point 4 a donné procuration)
Excusés	:	1

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :  
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

- M. DEWALD, Adjoint au Maire, a donné procuration à Madame HOUDIN
- M. CORNU, Adjoint au Maire, a donné procuration à Monsieur le Maire pour les points 1 à 3
- Mme WANDERS, conseillère municipale, a donné procuration à Madame PARREZ
- Mme PAUTE, conseillère municipale, a donné procuration à Madame WYBAILLIE
- Mme PUTZ, conseillère municipale, a donné procuration à Monsieur FRANCIONI
- M. RICCHIUTI, conseiller municipal, a donné procuration à Monsieur HAUCK
- Mme TAKACS, conseillère municipale, excusée

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

- 1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;
- 2 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 23 mars 2017 ;
- 3 ⇒ entend le compte-rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire des Services Techniques, comme suit :
  - Décision en date du 1<sup>er</sup> février 2017 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société INGEROP Conseil et Ingénierie – 1 rue du Parc à 67031 OBERHAUSBERGEN pour la réalisation d'un diagnostic complet et de faisabilité des ouvrages sur le tronçon de « la rivière Fensch » pour un montant de 29 208,- € T.C.
  - Décision en date du 22 février 2017 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société Apave sise B.P. 65175 à 57075 METZ Cedex 3 pour la vérification périodique des appareils de levage pour un montant annuel de 945.84 € T.C. Ce marché est conclu pour une période initiale d'1 an, reconductible 3 fois 1 an.
  - Décision en date du 20 mars 2017 de passer un accord-cadre mono-attributaire selon la procédure adaptée avec la société SUPERSOL sise 13 avenue des Cures à 95580 ANDILLY pour réaliser l'entretien annuel de six terrains de tennis en terre battue. Cet accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an. Il peut être reconduit 3 fois 1 an. Le montant maximum, pour la durée de l'accord-cadre ne sera pas supérieur à 208 000,- € H.T. ;
- 4 ⇒ avec 18 voix pour, 12 contre et 1 abstention, Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à la loi, adopte le Compte Administratif 2016 de la Ville ;
- 5 ⇒ avec 28 pour et 4 abstentions, approuve le compte de gestion de la Ville – Exercice 2016 ;

6 ⇒ avec 20 voix pour et 12 contre, décide d'affecter le résultat d'exploitation de la Ville pour l'exercice 2016, tel que défini en réunion ;

7 ⇒ avec 20 voix pour et 12 abstentions, adopte les taux de la fiscalité directe locale définis ci-dessous :

- Taxe d'habitation 16,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 14,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 86,17 % ;

8 ⇒ avec 20 voix pour, 10 contre et 2 abstentions, adopte le budget primitif de la Ville – exercice 2017, arrêté en dépenses et en recettes aux sommes définies en réunion ;

9 ⇒ à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur sur le Budget Communal de l'exercice 2017 les créances irrécouvrables pour un montant total de 203.95 € ;

10 ⇒ à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur sur le Budget Communal de l'exercice 2017 les créances éteintes pour un montant total de 11.84 € ;

11 ⇒ avec 19 voix pour et 13 contre, modifie la délibération du 13 avril 2016 portant sur la modulation du régime indemnitaire en fonction des arrêts maladie ;

12 ⇒ afin de pouvoir réaliser les projets d'investissement de 2017, avec 19 voix pour, 10 contre et 3 abstentions, autorise le Maire :

- à rechercher auprès des banques et d'autres organismes financiers, le ou les prêts nécessaires au financement des projets, pour un montant maximal total de deux millions d'euros, sur une durée comprise entre quinze et vingt ans ;
- à signer pour le compte de la commune, le ou les contrats de prêt sélectionnés, ainsi que toute la documentation légale et administrative relative à l'obtention de ces prêts ;

13 ⇒ dans le cadre de sa politique de revalorisation et de qualification urbaine, avec 24 voix pour et 8 abstentions, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la CAVF, et de la Communauté Européenne, aux taux maximum ;

14 ⇒ dans le cadre de sa politique de revalorisation et de qualification urbaine, avec 25 voix pour et 7 contre, approuve le lancement de la consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert de type européen en vue de conclure le marché correspondant ;

15 ⇒ à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à la Sécurité Routière pour l'année 2017 ;

16 ⇒ à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € au Conseil de Fabrique pour l'année 2017 ;

17 ⇒ concernant une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion et de dématérialisation des marchés avec la CAVF, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion et de dématérialisation des marchés publics pour les besoins propres aux membres du groupement ;

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué aux travaux, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes et à effectuer toutes les opérations comptables relatives à ce dossier ;

ACCEPTTE que la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux travaux, à signer les marchés à intervenir et toutes pièces relatives à ce dossier.

18 ⇒ avec 24 voix pour et 2 contre (6 élus ne participant pas au vote), adopte le « Manifeste pour la langue française ».

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 40

Hayange, le 10 avril 2017

Le Maire,

Fabien ENGELMANN  
Conseiller Régional Grand Est

